

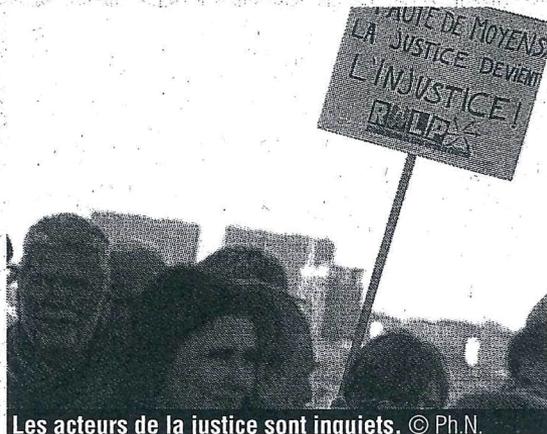
Manif mercredi

La justice dans la rue : tous les palais impactés

Ce mercredi 20 mars, 4 ans après la manif historique de 2015, les acteurs de la justice observeront un arrêt de travail dès 11 heures, et descendront dans la rue pour se faire entendre du monde politique. À leurs yeux et à l'image des palais qui s'effondrent, la justice n'a jamais été aussi délabrée. Magistrats et avocats (en toge), greffiers et employés se rassembleront dans leurs arrondissements respectifs. À Bruxelles, Nivelles, Namur, Liège, Mons, le Luxembourg... Même les magistrats flamands, timides jusqu'ici, s'unissent au mouvement. Ce 20 mars sonnera comme le coup d'envoi d'une série d'autres actions qui dureront 66 jours.

CORTÈGE FUNÈBRE À MONS

« La justice s'invite dans la campagne électorale », résume Vincent Macq, président de l'Union professionnelle des magistrats (UPM) et procureur du Roi à Namur. « Notre action s'appelle '66 jours pour sauver la justice' mais nous savons que le gouvernement actuel n'aura plus le temps de faire quoi que ce soit. On s'adresse donc au prochain gouvernement et donc, à tous les partis qui se présentent au scrutin fédéral de mai prochain. On veut que chaque parti nous dise ce qu'il compte faire pour la justice. Certes, on s'attend à de belles promesses en pareille période électorale. Mais l'électeur n'est pas dupe et s'en souviendra. » Vincent Macq tire la sonnette d'alarme : « Un État sans justice est un État où les gens risquent de se faire justice eux-



Les acteurs de la justice sont inquiets. © Ph.N.

mêmes. Quelles que soient les priorités du prochain gouvernement (social, climat, fiscalité, sécurité), il faudra des règles et une justice pour les faire respecter ! » À Mons, la manif prendra des allures de cortège funèbre. « Vous assisterez à l'enterrement du service public Justice », annonce le procureur du Roi Christian Henry. Les manifestants quitteront le vieux palais et rejoindront la cour d'assises, en silence et en déposant des gerbes mortuaires aux greffiers épuisés, aux magistrats non nommés, aux cantons disparus... Tout un symbole. Pour Philippe Lecocq, magistrat au tribunal

du travail du Hainaut, la fusion des arrondissements décidée par l'ancienne ministre Turtelboom (Open Vld) n'a permis qu'une chose : la réduction du personnel (décidée par le ministre actuel, Koen Geens, CD&V). « Ces économies ont été faites sans aucun bon sens », critique-t-il. « L'arrondissement compte désormais 3 divisions (Charleroi, Mons, Tournai) et 6 sections. On utilise tous le même système informatique mais un greffier de Tournai ne peut pas voir ce qu'un greffier de Charleroi écrit dans le même dossier ! Investir dans l'informatique, c'est bien. Mais il faut surtout revoir les méthodes de gestion ». Autre exemple, autre aberration : le gaspillage en frais de timbres. Rien que pour le tribunal du travail du Hainaut, on dépense 880.000 € de timbres (en 2017). « Si la notification électronique (votée en 2000) fonctionnait, on pourrait économiser 600.000 € », soutient le juge Lecocq, découragé de voir les employés perdre du temps à... coller des enveloppes.

DE 212 À 162 JUSTICES DE PAIX

Les juges de paix ne sont pas en reste. « Les lieux de justice sont passés de 212 à 162 : nous avons été les premiers à être malmenés », observe Jean-Hwan Tasset (Union royale des juges de paix et de police). « On brade la justice, on privatise la justice, on déforce la justice. Mais nous ne voulons pas nous résigner. » ●

F. DE H.